

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de  
l'Association Syndicale " La Joie de Vivre "

Assemblée Générale Ordinaire

Les copropriétaires du lotissement " La Joie de Vivre " se sont réunis le Lundi 17 Décembre 1990 à 18h30 dans la salle " Les Bleuets " , Z.A. du Palyvestre , à Hyères .

|                                 |      |
|---------------------------------|------|
| Nombre de propriétaires - total | : 65 |
| présents                        | : 35 |
| représentés                     | : 6  |
| absents                         | : 24 |

Le quorum étant atteint , le Directeur de l'Association , Monsieur BAYOL , ouvre la séance .

Rapport Moral

Regrettant l'absence de Madame DOBIS , probablement empêchée , Monsieur BAYOL tient ,toutefois , à la mettre à l'honneur pour l'esprit d'initiative dont elle a fait preuve à l'occasion de la mise en place des plaques d'identification de rues et pour la perfection dont peut être qualifiée cette opération .

Bien entendu , il étend ces compliments et remerciements à toute l'équipe qui l'a secondée dans ce travail .

Après un historique de l'évolution des démarches de l'Association au cours de l'année 1990 , il présente aux copropriétaires , de la part de l'ensemble des membres du Bureau , ses vœux les meilleurs pour 1991 .

Il remercie Monsieur CHAUDOT , sous-Directeur , qui , traditionnellement , assure l'accueil et le pointage d'arrivée .

Il passe ensuite la parole à Monsieur ROUCOU , Trésorier , pour le rapport financier .

Rapport Financier

Avant la présentation des comptes et du bilan financier 1990 , Monsieur ROUCOU tient tout d'abord , devant les nombreux co-lotis présents , à rappeler le fonctionnement des finances de notre Association .

" De l'argent , pourquoi ? "

Essentiellement pour deux raisons :

- 1° ) entretien du lotissement
- 2° ) défense des intérêts des co-lotis .

1° ) Entretien

- des routes
- des espaces verts ( débroussaillage , arrosage , etc ... )
- de l'éclairage public

et , en général , de tout ce qui permet de maintenir le lotissement en état .

2° ) Défense des intérêts des co-lotis

- honoraires des avocats
- recours en Justice
- assistance d'experts
- suivi de la bonne réalisation des travaux .

Monsieur ROUCOU souligne que chaque co-proprétaire est bénéficiaire de ces démarches qui intéressent chacun d'entre nous .

C'est pourquoi chacun doit répondre à l'obligation de verser sa cotisation , de façon régulière et en temps voulu , à notre Association .

Trop de co-proprétaires , encore , qui n'en avaient peut-être pas compris la nécessité , semblent ignorer cette obligation .

Notre Trésorier insiste pour qu'ils se mettent en règle au plus tôt , pour la juste répartition des charges , d'abord , et , aussi , pour éviter que d'autres organismes , moins conciliants et plus coûteux , ne soient amenés , dans un délai rapproché , à prendre en mains une gestion que nous nous efforçons de maintenir dans des limites financières raisonnables .

Chacun peut se trouver , momentanément , en difficulté .

Un entretien attentif avec le trésorier de l'Association devrait suffire à un aménagement convenable , ce genre de relation restant , bien entendu , exceptionnel autant que confidentiel .

Monsieur ROUCOU rappelle , enfin , que l'ensemble des documents de l'Association est à la disposition de chaque co-loti qui désirerait les consulter .

Ces rappels étant faits , le Trésorier passe à la présentation du Budget 1990 .

# Budget 1990

## 1 ) Encaissement 1990

|           |   |           |   |                    |
|-----------|---|-----------|---|--------------------|
| Budget 86 | - | 1500 , -  | } | Total encaissement |
| 87        | - | 600 , -   |   |                    |
| 88        | - | 2000 , -  |   |                    |
| 89        | - | 13950 , - |   |                    |
| 90        | - | 5450 , -  |   |                    |
| 91        | - | 50 , -    | } |                    |
| Pénalités | - | 240 , -   |   |                    |
|           |   |           |   | 23.790 , -         |

## 2 ) Décaissement

|                                     |          |   |                |
|-------------------------------------|----------|---|----------------|
| - Photocopies , fournitures ,P.T.T. | 2986,85  | } | Total dépenses |
| - Location salle 89                 | 600,-    |   |                |
| - Matériel , machine à écrire       | 1700,-   |   |                |
| - Entretien lotissement             |          |   |                |
| N° de Villas                        | 3040,90  |   |                |
| Solde facture de remise             |          | } | 34.046,08      |
| en état de la route                 | 999,50   |   |                |
| - E.D.F.                            | 24718,83 |   |                |

## 3 ) Situation bancaire

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| - Solde au 31 / I2 / 89 | 35.088,32 |
| - Encaissement 1990     | 23.790,-  |
| - Décaissement 1990     | 34.046,08 |
|                         | <hr/>     |
| - Solde au 17 / I2 / 90 | 24.832,24 |

Monsieur ROUCOU ,en rappel de son préambule , conclut que notre Association est sur le bon chemin , mais qu'elle ne pourra s'y maintenir qu'à une condition :

" PAS DE RETARDS NI D'IMPAYES dans le versement des cotisations ".

Les membres du Bureau apportent leur compréhension et leur bonne volonté .

Monsieur Roucou , au nom du Bureau , compte sur tous les co-propriétaires pour qu'ils apportent , de leur côté , la seule chose qui leur soit demandée :

leur propre compréhension et leur propre bonne volonté .

## 4 ) Approbation des Comptes 1990

Par vote à main levée , les Comptes 1990 sont approuvés à l'unanimité .

## Budget Prévisionnel pour 1991

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| - Appel de fonds ( avocat )      | 10.000 |
| - Débroussaillage                | 25.000 |
| - E.D.F.                         | 15.000 |
| - Frais d'administration         | 4.000  |
| (P.T.T. , etc...)                |        |
| - Location salle                 | 600    |
| - Plan à l'entrée du lotissement | 5.000  |
| - Plaque indicatrice entrée ,    | 1.000  |
| - Ilôt                           | 5.000  |
| - Ralentisseurs                  | 10.000 |
| - Matériel Incendie              | 15.000 |

|                      |          |
|----------------------|----------|
| Total des besoins    | 90.600   |
| Total des ressources | - 24.800 |

Budget prévisionnel 1991 65.800

Nombre de co-lotis : 65

65.800:65 = 1.012,00 frs , arrondis à 1.000,00 frs .

La cotisation syndicale 1991 se trouve donc fixée à 1.000,00frs pour chaque co-propriétaire .

Par vote à main levée ,le Budget Prévisionnel 1991 est approuvé et adopté à l'unanimité .

Monsieur ROUCOU remercie l'assistance et repasse la parole à Monsieur BAYOL pour les questions diverses .

## Questions Diverses

---

### Débroussaillage

.....

Un appel d'offres sera lancé en prévision d'un débroussaillage -  
ment prévu vers le mois de Juin 1991 .

### Equipe d'incendie

.....

Un incendie doit être pris à son début .

En prévision d'un retard possible des secours , en cas d'incendie , le Bureau émet l'idée de doter le lotissement d'un matériel de premier secours dans la mesure de l'existence , sur place , d'une équipe de lutte contre l'incendie composée de volontaires tant en haut qu'en bas du lotissement .

Des bonnes volontés se sont déjà offertes :

Noms, non publiés pour protection des données personnelles

Monsieur BAYOL remercie les personnes qui voudraient ajouter leur nom à cette liste de bien vouloir se faire connaître .

Pour l'instant , le projet est mis à l'étude .

### Eclairage Public

.....

Notre dossier a été remis à la Mairie de Hyères de façon à lui permettre de prendre en charge les frais d'électricité et le remplacement éventuel des lampes .

L'ordre du jour étant épuisé , il est décidé de clore cette séance et de passer à l'Assemblée Générale Extraordinaire .

Le Directeur



Le Sous-Directeur



Le Trésorier



Le Secrétaire

